

LR : leurs projets pour l'Éducation

L'Éducation selon Fillon : libéralisme et méritocratie

Retour à l'autorité et à l'effort, priorité aux savoirs fondamentaux, autonomie des établissements et recours à l'apprentissage des 15 ans comme voie d'excellence. L'École de François Fillon fait la part belle au libre choix des parents et valorise l'enseignement privé.

Tout (re)commence par là

Porté (comme pour Marine Le Pen) par un collectif de réflexion, le projet éducatif de François Fillon est construit en 7 axes se traduisant par des mesures à mettre en œuvre et dont le maître mot est « *tout commence par-là* » :

Et le début est bien entendu la réécriture des programmes, afin de « *concentrer l'enseignement élémentaire sur le socle de connaissances (lecture, calcul, écriture, grandes dates et grands personnages de l'histoire de la Nation, géographie de la France et des régions) auquel les maîtres devront consacrer les 3/4 du temps d'enseignement* ».

L'acquisition de ces fondamentaux devra être vérifiée régulièrement « *par des tests appropriés à l'âge de l'enfant et notés* ». Le temps restant sera consacré « *à l'ouverture sur le monde et aux enjeux contemporains : découverte des sciences et des arts, culture numérique, éducation à l'environnement, sport, anglais* ».

L'interdiction des devoirs après la classe sera supprimée.

« *Le portail « école directe » déjà mis en place par certaines écoles privées* » sera développé pour permettre aux parents de s'impliquer et de trouver les ressources nécessaires au suivi de l'apprentissage de leur enfant.

L'anglais sera imposé « *comme première langue, l'apprentissage de la seconde langue commençant au collège* ». L'enseignement des langues et cultures régionales sera supprimé.

Enfin, le temps hors enseignement, dans lequel les collectivités locales peuvent être impliquées, devra être « *un temps véritablement complémentaire de l'enseignement -pour le sport notamment- et non un temps d'occupation des élèves* ».

Si l'école de François Fillon doit bénéficier d'une plus grande autonomie, il est rappelé que « *l'État fixe les principes et les programmes, le niveau des professeurs et certifie les examens nationaux* ».

Aux vues des exigences annoncées, on s'en serait douté.

Scolarité obligatoire dès 5 ans : pour quelle priorité ?

Scolarité obligatoire dès 5 ans : pour quelle priorité ?

S'il est élu Président de la République, François Fillon veut agir vite.

Il prendra entre mai et septembre 15 mesures urgentes destinées à redresser la France.

Parmi celles-ci une seule concerne l'Éducation, la 12ème. Elle consiste à avancer l'âge de la scolarité obligatoire « *à 5 ans au lieu de 6, pour favoriser l'apprentissage de la lecture et des savoirs fondamentaux par nos enfants* ».

On peut s'interroger sur l'utilité d'une telle mesure. Il est toujours possible de remettre dans les programmes de grande section du « *pré-CP* », d'autant que la majorité des élèves de 5 ans sont déjà scolarisés et que la lutte contre l'échec scolaire préconise bien davantage une scolarité précoce à 3 voire à 2 ans.

S'il ne s'agissait pas du bien des enfants, certains pourraient y voir le moyen de faire un cadeau aux écoles privées en faisant financer une année de scolarité supplémentaire par les collectivités territoriales.

LR : leurs projets pour l'Éducation

Moins de moyens, plus d'autonomie et nouvelle gouvernance pour une réforme en profondeur

Pour François Fillon, l'école est une priorité dans la reconquête de la souveraineté et du redressement de la France, parce qu'elle est le lieu d'acquisition du savoir, de formation à l'emploi, d'apprentissage des valeurs collectives d'excellence, de reconnaissance du mérite, de récompense de l'effort, de respect des autres et de sens de la vérité, d'intégration par la transmission de notre culture : le creuset de la Nation.

Cet objectif passe par une transformation non pas à la marge, mais en profondeur de notre système éducatif, par un véritable changement de logiciel. Pour autant, cette transformation « ne peut se réaliser en y consacrant encore plus de moyens ». C'est donc à moyens constants ou en baisse que cette priorité sera menée.

Pour ce faire, les enseignants seront moins nombreux, payé pour une part au mérite, leur temps de présence passera de 648 à 800 heures par an (dans les collèges et lycées) mais le temps de cours serait inchangé.

Les inspecteurs se concentreront sur le fait d'aider les enseignants à traiter les difficultés scolaires, asseoir leur autorité et respecter les programmes et les objectifs. Ils devront rester en contact avec l'enseignement en assurant quelques heures d'enseignement.

Les écoles (ou un ensemble d'écoles en milieu rural) auront le statut d'établissement public et seront doter d'un « vrai » directeur, supérieur hiérarchique des enseignants.

Les chefs d'établissement du second degré choisiront tous les personnels de leurs établissements.

En globalisant tous les moyens (heures et crédits) dont il dispose, chaque établissement public d'enseignement élaborera un projet annuel d'action adapté aux besoins locaux pouvant comporter une part d'expérimentation et dans lequel il choisira son dispositif d'accompagnement des élèves (programmes d'aides, travaux interdisciplinaires...)

L'implication des parents dans l'éducation scolaire sera renforcée. Ils seront consultés sur les grandes décisions concernant l'organisation de l'établissement, notamment sur le projet d'établissement et éliront un vice-président au CA qui sera dirigé par une personnalité extérieure à l'établissement.

Enfin, la responsabilité de l'enseignement professionnel scolaire dont celui du recrutement sera entièrement confiée aux régions pour une plus grande cohérence entre les lieux de formation (lycées professionnels, agricoles, maritimes et centres d'apprentissage) et les bassins d'emploi.

Petit essai de traduction simultanée du projet Fillon

1. Des programmes scolaires recentrés sur les fondamentaux = lire, écrire, compter.
2. Une ouverture plus grande sur le monde = davantage de liens avec le monde économique pour faciliter l'insertion professionnelle.
3. L'apprentissage, nouvelle voie d'excellence du secondaire au supérieur = l'apprentissage dès 15 ans pour les jeunes en échec scolaire.
4. Le sens de l'effort, de la transmission du savoir et de l'autorité réaffirmé = le droit d'exclure les perturbateurs accueillis dans des structures chargées « de corriger leur comportement et de les remettre sur la voie des apprentissages » (= maisons de correction ?).
5. Des écoles, des collèges et des lycées plus autonomes pour être plus efficaces = le modèle des établissements privés étendu au public.
6. Des enseignants plus présents, mieux formés, mieux rémunérés = moins d'enseignants travaillant plus.
7. Des parents vraiment membres de la communauté éducative = le libre choix scolaire laissé aux parents et leur place renforcée dans la gouvernance des établissements.

Pour en savoir plus

Le site de François Fillon 2017

<https://www.fillon2017.fr/participez/rentree-des-classes-redonner-un-cap-a-lecole/>